

VILLE DE FLINES-LEZ-RACHES



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ARRETE DU MAIRE N° 55/2023

Je soussignée Annie GOUPIL, maire de FLINES LES RACHES

Vu la demande ci-jointe,

Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique, Vu les Articles L2212-2 et/ou L2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Vu (1)

Arrête :

Marie-France GARBEZ

Place Henri Martel

59148 FLINES LEZ RACHES

Association :

Comité des Fêtes

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de Boissons de 3ème catégorie

Pâture école Pierre Brossolette

Le 17 juin 2023 de 18 heures à 00 heures

à l'occasion de (4)

Fête de la musique

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Flines lez Râches, le 04 mai 2023



Le Maire

Signé

Annie GOUPIL

(1) indiquer le cas échéant les références du certificat de conformité du local utilisé

(2) Nom, prénoms, profession, adresse

(3) indiquer l'emplacement

(4) indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, braderie, etc...